

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : un jeune lycéen périt dans les eaux troubles de la Dourouni

F.N
Mouila/Gabon

UN des bassins-versants de la commune de Mouila alimenté pour l'heure par les pluies torrentielles, qui s'abattent dans la cité, vient de faire une jeune victime. Samedi 18 novembre dernier, Elias N'ngang, un garçon d'une douzaine d'années, est mort dans les eaux troubles et en crue de la Dourouni, un affluent de la Ngounié dont le débarcadère situé au quartier éponyme, dans le 1er arrondissement de la localité, est très fréquenté par les jeunes. Selon des témoignages recueillis auprès d'une source proche du dossier, le jour du drame, l'adolescent serait parti avec des camarades pour se baigner. Sur les lieux, Elias N'ngang aurait dans un premier temps refusé de plonger dans l'eau en premier comme lui auraient demandé certains de ses acolytes. Malheureusement, il aurait ensuite cédé sous la pression. Mais le saut aurait été mortel

pour l'élève en classe de 4e au lycée Albert-Martin-Sambat de Mouila, qui ne savait pas nager. Pris de peur, les uns ont aussitôt pris leurs jambes à leur cou. Pendant que d'autres tentaient de sauver leur camarade. Après plusieurs recherches infructueuses, le corps sans vie de l'infortuné a été repêché au même endroit, dimanche 19 novembre, en fin d'après-midi par des jeunes nageurs du quartier. C'était en présence du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, des Officiers de police judiciaire (OPJ) et autres promeneurs curieux. Ce drame vient rappeler la série de disparitions tragiques des apprenants à Mouila, et ce toujours à la même période. Pour mémoire, l'année dernière, un élève de 5e année de l'école publique de Mouila "D", à Dougayou, trouvait la mort dans les mêmes conditions. Face à cela, parents et autorités administratives, entre autres, devraient



C'est à cet endroit que le drame s'est produit.

d'avantage sensibiliser les enfants sur les dangers inhérents

à la fréquentation régulière des débarcadères disséminés dans

le chef-lieu de la province de la Ngounié et ses environs.

Mitzic : un étudiant arrêté avec 78 ballots de chanvre indien

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

NESTOR Nka Ella, un étudiant gabonais de... 41 ans, se trouve en ce moment dans des sales draps. Il est tombé dans les filets de l'antenne provinciale antidrogue du Woleu-Ntem, la semaine dernière, avec dans ses bagages une cargaison de 78 ballots de chanvre indien, qu'il comptait écouler dans les chantiers forestiers de Zomoko, par Lalara, dans le chef-lieu du département de l'Okano. Le dealer présumé actif a été écroué à la prison centrale au Peloton.

Une source proche du dossier indique que Nestor Nka Ella serait parti de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. Après s'être approvisionné chez un fournisseur connu sous le prénom de Francis dans l'après-midi de lundi dernier. Le dealer a ensuite emprunté un transport en commun avec la marchandise pour tenter de rallier Mitzic, plus précisément la zone forestière établie entre Zomoko et Lalara. Malheureusement pour le trafiquant, à l'entrée de la ville d'Oyem, vers 16h, le véhicule dans lequel il se trouve est stoppé au check-point de la police situé à Akok-Barrage. Les passagers sont aussitôt soumis à un contrôle d'identité et à une fouille



Photo: Alexis NDONG SIMA

Nestor Nka Ella et la marchandise prohibée avec laquelle il a été neutralisé.

systematique de leurs bagages. Mieux, en procédant à la vérification de ceux de l'étudiant, les flics découvrent 78 ballots de chanvre indien dans un sachet plastique noir enfoui dans un gros sac de voyage. Pris en flagrant délit, Nestor Nka Ella a immédiatement été arrêté puis conduit sous bonne escorte au poste de l'unité de lutte antidrogue à Oyem. Lors de son audition, il a reconnu les faits à lui reprochés, avant de confier aux agents qu'il voulait se faire

rapidement de l'argent avec ce business illicite. Mais aussi que pour acheter le produit, il a dû investir 780 000 francs. D'autant que, selon les calculs du dealer, une fois écoulée, la marchandise aurait pu lui rapporter la somme de 1 170 000 francs. Le mis en cause a été déféré devant le parquet de la République près le tribunal d'Oyem. Au sortir de sa confrontation chez le magistrat instructeur, il a été placé sous mandat de dépôt pour trafic de stupéfiants.

Le clin d'œil de Lybek

PARDON MON CHÉRI, LÀ OÙ TU PARS POUR TON GROOVE NOCTURNE LÀ, SI TU CROISES UN VIOLEUR DE COUVRE-FEU, PITIÉ APPLIQUE LES CONSIGNES, NE LE RACKETTE PAS, NE LE MARTYRISE PAS... IL FAUT LAISSER LES BAVURES À CEUX-LÀ QUI TOUS LES JOURS RÊVENT D'ÊTRE RADIES



LYBEK 2023